



Compte rendu de la réunion de quartier n°1 du 24 mai 2011

Début de la réunion : 20h 00

Etaient présentes à cette première réunion : 26 personnes.

Les élus présents sont : Aude Bristot (1^{er} Maire adjoint aux finances, à la sécurité publique, aux affaires générales et en charge de la démocratie locale)- Christian Tarer (Maire adjoint à l'Urbanisme)- Isabelle Herfeld (Maire adjoint à l'Education et à la Petite Enfance), Michel Dhombres (Maire adjoint au Développement Durable et au Cadre de Vie), Patrick Veyrat (Maire Adjoint aux Sports et aux Anciens Combattants), Alain Courtois (Maire Adjoint à la sécurité des Bâtiments et aux Travaux de Voirie)- Joël Meillat (Conseiller Municipal), Sylvie Thomazie (Conseillère Municipale).

26 administrés étaient présents à cette réunion

Intervention de Aude Bristot

Comme lors des autres réunions l'invitation avait été doublée par courriel et par courrier pour les volontaires ayant donné toutes leurs coordonnées.

La réunion a commencé par un rappel rapide de la 1^{ère} Maire adjointe en charge de la démocratie locale et de la vie des quartiers (Aude Bristot), de ce que doit être l'esprit des comités de quartier, volonté de Monsieur le Maire, dans un souci d'expression démocratique et afin que notre ville évolue positivement :

Ces comités de quartier sont avant tout :

- Un lieu de libre expression, dans un esprit constructif, démocratique, participatif, en respectant une totale neutralité politique, religieuse et philosophique.

Chacune des personnes présentes s'est engagée à contribuer à la sérénité des débats, à respecter la liberté de parole ou de participation de chacun et à respecter la charte mise en place et jointe en annexe de ce compte rendu.



Madame Aude Bristot annonce que 7 panneaux d'informations lumineux seront installés sur l'ensemble de la commune dont 3 sur ce quartier.

Les prochaines réunions de comité de quartier seront annoncées sur ces panneaux.

PONT DE BART :

La commune a écrit récemment à RFF (Réseau Ferré de France) afin de leur demander d'effectuer très rapidement les travaux de rénovation de ce pont, étant donné que la mairie n'est pas ni habilitée, ni autorisée à faire ces travaux en lieu et place de cet organisme d'Etat.

La police municipale va intensifier ses contrôles afin de verbaliser tous les poids lourds qui emprunteraient cette voie.

D'autre part, nous avons prévu de mettre en place un feu à déclenchement manuel, afin de sécuriser le passage des enfants empruntant ce chemin pour se rendre à l'école.

QUARTIER DU MOULIN DE SENLIS :

Suite à de nombreuses plaintes de riverains concernant des nuisances de types diverses, répétitives et perturbant la tranquillité des riverains, il a été décidé de mener des actions conjointes entre la police de Montgeron, de Crosne et de Villeneuve Saint Georges notamment sur le quartier dit « du Maroc » et du Blandin.

Suite à la réunion de quartier qui s'est déroulée le 7 avril, en présence de Monsieur Joël MEILLAT, conseiller municipal, vice président de la CASVS et du SIARV, nous sommes en mesure de vous de vous donner les informations suivantes :

- Concernant la clôture, après interventions auprès du SIARV et de la CASVS, en remplacement des palissades en bois, il sera mis en place un dispositif plus fiable et surtout plus esthétique sur les trois secteurs concernés.



Ces travaux ont été exécutés durant le mois de juillet.

- Concernant les plantations complémentaires et le remplacement des arbustes morts, ces travaux seront effectués en période propice : octobre, novembre.
- Concernant la propreté et le nettoyage des talus et des abords de la gare, j'ai demandé à Réseau Ferré de France d'intervenir très rapidement pour mettre un terme à cette situation qui n'est pas tolérable. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée à ma réclamation.

RUE DE L ANCIENNE EGLISE :

A la demande des riverains, une réunion s'est tenue à la Ferme de Chalandray et un certain nombre de points pour l'amélioration de la qualité de vie des riverains, pour la sécurité des enfants de l'école Duruy et de l'institution Sainte Thérèse.

Une rencontre conjointe s'est tenue entre l'école Dury/ Ste Thérèse et la Strav afin d'envisager un dépôt des élèves, place des Tilleuls. L'étude montre que nous n'avons pas assez de dégagement pour un car de 13 mètres.

NETTOYAGE DU QUARTIER :

Ce service a été externalisé, contrairement à ce que certaines personnes laissent croire, il n'y a pas de discrimination dans la politique de nettoyage des différents quartiers de la ville.

Un planning de passage a été mis en place pour chacune des rues de Montgeron.

Concernant la propreté des rues : Parmentier/ Bac D'ablon et rue Mercure, nous avons adressé un courrier à KFC/ MacDonald afin qu'il veuille à la propreté des abords de leur établissement et afin qu'ils donnent des consignes de propreté à destination de leurs clients.

Concernant les dégradations provoqués par les pigeons sous le pont en direction d'Auchan et la RN6, un courrier sera prochainement adressé au département afin qu'il puisse étudier une solution pérenne pour que ce secteur reste propre.



PROJET GARE :

Accès rue Léon Deglaire : 2^{ème} accès à la gare demandé par la mairie. Projet retenu par le STIF.

Ces travaux sont bien prévus et sont inscrits au budget fin 2011. Planning prévu pour les travaux en 2012.

Informations sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme):

le questionnaire est en cours de diffusion et sera dépouillé par l'institut B.V.A., afin que ce ne soit pas les mêmes qui élaborent le questionnaire (cabinet Codra, avec les services de la ville) et qui l'exploitent .

Le P.L.U. en est à la phase de consultation de la population. Le diagnostic fait par le cabinet Codra, à partir des données fournies par l'INSEE et d'autres sources de documentation, a été présenté à la population lors de la réunion publique du 7 avril et par une exposition à la médiathèque. La synthèse de ce diagnostic est disponible auprès des services d'urbanisme, en mairie, ainsi que sur le site de la ville. Document disponible au service urbanisme, en mairie et sur le site internet.

Le cabinet Codra a été choisi à la suite d'un appel d'offres, Codra a été choisi entre 3 bureaux d'études et le coût de cette mission est de 90 000 euros HT.

Pour bien faire comprendre la différence entre la procédure de P.O.S. (plan d'occupation des sols, actuellement en vigueur à Montgeron) et la procédure de PLU , la municipalité a préparé une note d'information , distribuée aux participants et disponible auprès du service urbanisme.

Mme Bristot rappelle les engagements de la municipalité :

- maintenir une stabilité de la strate en terme de nombre d'habitants.
- Préserver l'identité de la ville de Montgeron,

Différents paramètres sont intégrés au diagnostic, notamment le PLD (Plan Local de Déplacement) et le PLH (Plan Local d'Habitat)

Les communes se trouvant dans la communauté d'agglomération ont eu un programme de constructions de 2500 logements, dont 1800 sur Vigneux, 600 sur Draveil et 120 sur Montgeron.

2)Informations sur les droits de préemption et d'expropriation : La commune bénéficie d'un droit de préemption, c'est-à- dire peut se porter acquéreur d'un

bien immobilier si celui ci est mis en vente par son propriétaire ; la procédure d'expropriation demeure très exceptionnelle.

Convention avec l'EPF (Etablissement Public Foncier de la Région Ile de France) : elle présente un intérêt financier, car elle permet à la commune de disposer de prêts à taux 0 pour des acquisitions foncières ponctuelles, et la ville a signé cette convention pour un périmètre de « veille foncière », afin de connaître l'évolution du marché foncier (le foncier sur Montgeron est le plus élevé de tout le Nord du département) et de réaliser éventuellement quelques opérations :

Sur Montgeron 4 secteurs sont concernés :

- notamment des parcelles appartenant à la DDE
- route de Corbeil (concerne des parcelles laissées à l'abandon et squattées actuellement),
- secteur de la gare (projet immobilier engagé par le propriétaire de terrains, rue du Moulin de Senlis). Maîtrise du PPRI... Voir élaboration du PLU en juillet 2011.
- secteur du centre ville, entre l'avenue de la république et la rue A. Briand (objectif : surveiller l'évolution foncière et favoriser l'implantation d'activités non gênantes et non polluantes)

Travaux de voirie prévus : Mme Bristot donne la liste de tous les travaux programmés pour 2 millions d'euros au budget initial, avec d'autres réalisations liées au budget supplémentaire :

- Rue de Bellevue et de Chalandray, après les travaux du SIARVSG,
- les quais des bus,
- les enrobés des rues Corot, Cuvray, Joinville,
- un rond point au carrefour de la rue de la Vénérie et A. Briand,
- l'arrière du Cyrano et la maison du bicentenaire,
- les rues de la résidence de l'Ermitage, : Valérie et Cézanne
- la piste cyclable de la rue C. De Gaulle,
- la rue P. Loti, avec la plantation de prunus
- les petits plots de bois le long de la Pelouse, côté rue Marguerite.
- et divers travaux d'éclairage.
- l'abribus de la place Dumay Delille sera refait lorsque les assurances auront réglé le problème de l'accident qui a occasionné sa destruction (Un dossier est en cours d'instruction au STIF)



- un parc à vélo a été installé dans la cour de Chalandray.
- 7 panneaux d'affichage lumineux sont en cours d'installation à divers endroits bien en vue dans la ville ;
- le panneau d'affichage libre qui était contre le mur de l'église, doit être réinstallé. Une étude pour une nouvelle implantation est en cours.

RUE DU BAC D'ABLON :

Plusieurs riverains se sont plaints de la propreté, de la sécurité, de voitures « tampons » et du passage de nombreux poids depuis la création du Auchan Drive.

Monsieur le Maire organisera une réunion publique sur place le mardi 5 juillet 2011 à 18h à hauteur du 28bis de cette rue et répondra aux doléances des riverains.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite donnée après cette réunion.

L'assistance n'ayant plus de question, la séance est close à : 22h 30.